



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2018

Finances : Le conseil :

- Vote des décisions modificatives budgétaires pour des virements de crédits d'investissement au chapitre 20 pour 9 000 € et au chapitre 16 pour 1 000 €.
- Vote une subvention à l'ASLO Mère pour l'emploi de l'animateur jeune.
- Fixe les tarifs des entrées (8 €) et de la buvette pour la soirée musicale du 9 juin à Molineuf.
- Fixe les tarifs des entrées (7 € adultes et 3 € pour les moins de 12 ans) pour Festillésime à Chambon.
- Fixe les indemnités de gardiennage des églises pour 2018 à 479,86 € pour l'église d'Orchaise et à 70 € pour l'église de Chambon-sur-Cisse.

Modification du bail du local commercial à Orchaise :

Le conseil modifie la date d'entrée en vigueur du bail du local commercial qui commencera à courir à compter du 1^{er} juillet 2018 (au lieu du 1^{er} juin) pour une durée de 9 ans avec un premier loyer à compter du 1^{er} août 2018 (au lieu du 1^{er} juillet).

Convention avec l'USEP 41 pour le stage multisports :

Le conseil accepte d'établir une convention de partenariat avec l'USEP 41 pour la mise à disposition d'un personnel qualifié pendant les 5 jours du stage multisports de l'été 2018 et décide de demander une participation aux familles de 50 € par enfant inscrit.

Valencisse, le 29 mai 2018

Le Maire,

Jean-Yves GUELLIER

